



**Groupe de travail du Cnis**  
***Diffusion des statistiques structurelles d'entreprises***

**Compte rendu de la 2<sup>e</sup> réunion du 14 mai 2019**

Président : Alain DUCHÂTEAU      Directeur général délégué des statistiques, des études et de l'international,  
Banque de France

Rapporteuse : Christel COLIN      Directrice des statistiques d'entreprises, Insee

Responsable Cnis : Stéphane TAGNANI

*Destinataires : les membres du groupe de travail*

**Rappel de l'ordre du jour**

1. Validation du compte rendu de la réunion du 12 avril 2019
2. Entreprise, unité légale, société, groupe... : quel vocabulaire utiliser ? (échanges sur la base d'une proposition de principes d'usage, à partir d'un document)
3. Accompagnement des données É sane mises en ligne sur [insee.fr](http://insee.fr) (échanges sur la base d'une proposition de note méthodologique présentant le passage à la diffusion en entreprises et visant à répondre aux principales questions que peuvent se poser les utilisateurs, à partir d'un document)
4. Refonte des fiches sectorielles de l'Insee Références *Les entreprises en France* (premiers échanges sur la base de propositions de refonte de la fiche sectorielle sur le commerce, à partir d'un document)
5. Besoins exprimés lors de la première réunion sur des données permettant des diagnostics de branches ou le ciblage de mesures de politique publique (les utilisateurs sont invités à préciser leurs besoins (contributions orales ou écrites))

**Liste des participants**

|                      |                  |
|----------------------|------------------|
| Thomas BALCONE       | SIES             |
| Sabine BESSIERE      | SDES             |
| Pierrette BRIANT     | Insee            |
| Flavio CALVINO       | OCDE             |
| Clément CHAPERON     | BPI France       |
| Christel COLIN       | Insee            |
| Jeanne-Marie DAUSSIN | SSP              |
| Alain DUCHÂTEAU      | Banque de France |
| Anne DUQUERROY       | Banque de France |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis : Timbre H030 - 88, avenue Verdier, CS 70058, 92541 MONTRouGE Cedex – Tél. : 01 87 69 57 02 – [secretariat-general@cnis.fr](mailto:secretariat-general@cnis.fr) – [www.cnis.fr](http://www.cnis.fr)

|                         |                  |
|-------------------------|------------------|
| Emmanuel GROS           | Insee            |
| Olivier HAAG            | Insee            |
| Elisabeth KREMP         | Insee            |
| Christine LAGARENNE     | Insee            |
| Dominique PLACE         | DGE              |
| Marina RANDRIAMISAINA   | Banque de France |
| Olivier REDOULES        | Medef            |
| Elisabeth REIGNIER      | CFDT             |
| Nathalie ROY            | U2P              |
| Isabelle SENAND         | FCD              |
| Gabriel SKLÉNARD        | Insee            |
| Stéphane TAGNANI        | Cnis             |
| Laurence TASSONE        | BPI France       |
| Jean-Pierre VILLETTELLE | Banque de France |

#### **Absents excusés**

|                          |               |
|--------------------------|---------------|
| Jean-Marc CHOLET         | CFDT          |
| Chiara CRISCUOLO         | OCDE          |
| Aurélie GOIN             | Insee         |
| Amandine HOURT           | FranceAgriMer |
| Marie-Paule LLATI-SCHUHL | Insee         |
| Nicolas RAGACHE          | Afep          |
| Layla RICCROCH           | SDES          |
| Isabelle SAVELLI         | CCI Paris     |
| Camille SCHWEITZER       | SIES          |
| Solveig TABARANT         | CCI Paris     |
| Delphine VESSILLIER      | FFB           |

### Compte rendu de la réunion

#### **1. Validation du compte rendu de la réunion du 12 avril 2019 : pas d'observations sur le projet de compte rendu**

#### **2. Entreprise, unité légale, société, groupe... : quel vocabulaire utiliser ? (Christel Colin)**

Une fiche de propositions précises avait été préparée par l'Insee, autour de l'idée générale suivante : limiter autant que possible l'usage du terme « entreprise » aux cas où on parle effectivement de l'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME) et aux cas où « entreprise » est utilisé comme un terme générique, et, dans les autres cas, remplacer le terme « entreprise » par un terme plus précis selon le contexte (unité légale, société, filiale, employeur, etc.).

Les propositions ont été dans l'ensemble accueillies favorablement par le groupe de travail. Elles sont notamment cohérentes avec les usages testés récemment par l'Observatoire des PME (BPI France) pour les différents articles de son rapport qui peuvent traiter des entreprises (au sens de la LME) ou bien des unités légales (souvent il est possible d'utiliser la forme juridique à la place de l'unité légale). Les discussions ont porté sur :

- le fait de se limiter à « entreprise » pour désigner l'entreprise au sens de la LME ou bien de préciser, notamment pendant une période de transition, « entreprise au sens économique » ou « entreprise économique ». Des avis divers se sont exprimés, finalement c'est l'idée de se mettre à la cible qui a été retenue ;
- l'importance de préciser explicitement par des définitions de quoi on parle, au-delà du terme employé, particulièrement lorsqu'un même document traite à la fois d'entreprises au sens de la LME et d'unités légales ;
- l'intérêt de réfléchir à des visuels et infographies pour présenter les différentes notions, qui sont complexes, et s'adapter à des publics variés. La Banque de France fait part d'exemples de ce type de représentations (lien : <https://www.ecoenschemas.com/>) ;
- l'usage du terme « entreprises » pour les créations d'entreprises, la différence entre la démographie « structurelle » d'entreprises (en entreprises au sens de la LME) et la démographie conjoncturelle (comptage des créations mensuelles). L'Insee a rappelé qu'à la création on ne connaît pas les liens financiers donc de fait, une unité légale est bien enregistrée à sa création comme une entreprise dans le répertoire statistique de l'Insee;
- l'importance de toucher des publics variés. La question se pose notamment de « faire du lobbying » auprès des parlementaires ou des producteurs du droit du travail (qui utilise abondamment le terme entreprise sans le définir, souvent dans le sens « unité légale ») ;
- la possibilité de faire un « test utilisateurs » comme le Département de l'offre éditoriale de l'Insee en fait régulièrement sur [insee.fr](http://insee.fr). Déterminer que tester exactement n'est toutefois pas simple. Il est proposé que l'Insee réfléchisse à l'opportunité d'un tel test d'ici la prochaine réunion.

### 3. Accompagnement des données Ésane mises en ligne sur [insee.fr](http://insee.fr) (Emmanuel Gros)

L'Insee avait préparé une proposition de note méthodologique présentant le passage à la diffusion en entreprises et visant à répondre aux principales questions que peuvent se poser les utilisateurs : qu'est-ce qu'une entreprise ? Pourquoi passer à une vision économique de l'entreprise ? Comment l'Insee met en œuvre cette définition de l'entreprise dans le cadre du dispositif Ésane ? Comment l'Insee calcule des statistiques sur ces entreprises ? Quels sont les principaux impacts du passage en entreprise sur les résultats d'Ésane ?

La présentation proposée, avec deux niveaux de lecture, a été appréciée. Certains membres du GT avaient soumis la fiche à des collègues moins connaisseurs du sujet, qui l'ont trouvée claire même si le 2<sup>e</sup> niveau de lecture a été jugé complexe par certains. Les aménagements suivants ont été demandés :

- préciser ce qui est touché par le passage à l'unité entreprise et ce qui ne l'est pas (ex : les statistiques conjoncturelles) : il sera important de prévoir cette question et la réponse associée au moment de la communication sur le passage en entreprise, toutefois la fiche associée à *Insee Résultats Ésane* n'est pas forcément le meilleur support pour cela ;
- éviter la formulation « pour des raisons fiscales » en haut de la page 2 et parler plutôt de « raisons d'organisation interne » ;
- guider davantage le lecteur dans la lecture des schémas (notamment de celui sur le contour monde, le contour France, le contour Ésane) en explicitant la manière de les lire ;
- éviter les notes de bas de page qui donnent un 3<sup>e</sup> niveau de lecture, les remonter dans le texte ;
- ajouter un tableau ou un graphique croisant la vision en unité légale et la vision en entreprise par secteur : ces figures seront dans l'édition 2019 de *Insee Références* sur les entreprises en France, il est proposé d'y renvoyer par un lien depuis la note méthodologique.

#### **4. Refonte des fiches sectorielles de l'Insee Références *Les entreprises en France* (Elisabeth Kremp)**

L'Insee a présenté une proposition pour la refonte des fiches sectorielles, sur la base de l'exemple de la fiche Commerce. Il est proposé de faire deux fiches par secteur et une annexe, commune à tous les secteurs :

- une fiche avec les Chiffres clés et ratios du commerce, dont l'objectif est de présenter le commerce et ses caractéristiques en entreprise, avec un minimum d'information sur les unités légales ;
- une fiche sur l'impact du profilage sur le secteur du commerce, qui serait présente dans l'édition 2019, au moment de la transition, et non renouvelée ensuite, dont l'objectif est d'expliquer les principaux mouvements induits par le passage du concept d'unité légale à celui de l'entreprise : réallocation entre secteurs et consolidation ;
- en annexe : les principaux tableaux pour 2016 (année n-1) pour pouvoir faire des comparaisons n/n-1 à méthodologie constante.

L'intérêt d'une fiche sur l'impact du profilage et d'une annexe permettant d'avoir des évolutions qui ont du sens a été souligné par les participants. Les demandes d'amendements ont porté sur :

- l'ajout de l'EBE dans les agrégats économiques considérés (important pour les sujets de partage de la valeur ajoutée) ;
- l'intérêt d'harmoniser les terminologies, par exemple avec le rapport de l'Observatoire des PME : PME non MIC plutôt que PME hors MIC – entreprises indépendantes plutôt que « unités légales indépendantes » ou « unités légales hors groupes »
- la nécessité de revoir les titres des graphiques et de détailler davantage les notes de lecture de la fiche sur l'impact du profilage : mettre des titres sous forme de questions (par exemple, de quels secteurs viennent les unités légales des entreprises du commerce ?), des notes de lecture qui guident complètement le lecteur, des infobulles avec les définitions quand c'est possible, etc. ;
- la possibilité d'indiquer « hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs » plutôt que « hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal ».

L'intérêt d'une harmonisation de la présentation des résultats de ce type, par les différents producteurs et diffuseurs de données, sur celle qui sera adoptée par l'Insee a été souligné. La présence de plusieurs services statistiques ministériels (SSM) au sein du groupe de travail doit y contribuer.

Une nouvelle version intégrant les modifications demandées sera présentée lors de la prochaine réunion, ainsi que les fiches sectorielles relatives à d'autres secteurs que le commerce.

#### **5. Besoins exprimés sur des données permettant des diagnostics de branches ou le ciblage de mesures de politique publique**

Les utilisateurs étaient invités à préciser leurs besoins, exprimés notamment lors de la première réunion du groupe de travail.

La CFDT a rappelé son besoin de données par secteur pour les diagnostics structurels, à un niveau suffisamment fin de données pour cerner l'activité. La demande ne porte pas spécialement sur des données par branches mais sur un besoin de données au niveau fin, pour quelques grandeurs comme les effectifs, la VA, l'EBE. La CFDT compte utiliser la nouvelle définition de l'entreprise puisque c'est celle qui sera à la base de la diffusion des données structurelles par l'Insee. L'important est d'avoir des données homogènes utilisées par tous (patronat et syndicats de salariés par exemple), ainsi que d'avoir quelques chiffres pour comprendre le passage unité légale \* entreprise.

Le Medef aurait besoin d'agrégats complémentaires de ceux qui sont diffusés, à partir par exemple d'outils de requêtage, pour les utilisateurs qui n'ont pas accès au fichier Fare de données individuelles. L'Insee a précisé que l'Insee résultats É sane reprenait bien les différentes variables diffusées dans le Fare. Des réflexions sont par ailleurs en cours pour mettre en place des cubes pouvant faire l'objet de croisements à la demande, mais il n'y a pour l'instant pas de tel outil sur *insee.fr*. Le Medef aurait aussi besoin de VA calculées par secteur au niveau des unités légales, à des fins de calibrage des cotisations des adhérents, et demande si ces calculs de VA en unités légales pourront être continués. L'Insee a indiqué que c'est techniquement possible mais qu'une telle diffusion selon un autre concept risque de perdre les utilisateurs. Pour 2016, on aura les deux visions, en unité légale (diffusion actuelle des données d'É sane sur *insee.fr*) et en entreprises (avec les données d'É sane 2017 en entreprises seront diffusées les données 2016 pour comparaison (*pro forma* à méthode et champ identiques)). Cela permettra d'apprécier l'impact de ce changement.

La CFDT et le Medef ont demandé s'il était possible d'avoir des exploitations sur mesure (en payant le cas échéant) sur ces sujets. La question sera transmise au service compétent.

Les échanges ont enfin porté sur les données au niveau régional. Le SSM Agriculture (SSP) a notamment fait part de la forte demande de ses utilisateurs sur les IAA, qui se satisfont de données sur les entreprises mono-régionales ou quasi-mono-régionales. D'autres participants se sont fait l'écho de questions telles que : quelles sont les ETI (entreprises de taille intermédiaire) de ma région ? Il est proposé de prévoir un point sur les données et possibilités d'études régionales à une prochaine réunion, si possible début juillet en conviant le pôle de service de l'action régionale « études économiques régionales » de la direction régionale de l'Insee Occitanie.

**La prochaine réunion du groupe de travail aura lieu le mercredi 5 juin à 9h30 à Bercy.**

**Tous les documents du groupe de travail, en particulier les présentations, sont disponibles sur le [site du Cnis](#).**